

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-76/2020**

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Objet : Cession de voirie communale-recalibrage RD 67 – Modificative.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry– AUROUX François – BABILLON Agnès.

Excusés : SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne – GARO Carine.

Absents :

Procuration : SALATA Philippe à AUROUX François – VANDECASTEELE Corinne à BABILLON Agnès – GARO Carine à ANGE Josianne.

Sylvie MANGIONE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code de l'urbanisme,
- ◆ Vu le PLU de la commune de Clérieux,
- ◆ Vu le code la voirie routière,
- ◆ Vu la délibération n°49-2019 du 28 mai 2019,

Considérant que, la commune de Clérieux est concernée par le projet de calibrage de la RD67 entre le pont TGV et le giratoire de desserte du collège (PR16+730 et 19+500),

Considérant que, la RD67 est un itinéraire classé en 2^{ème} catégorie dans la Drôme qui relie Bourg les Valence à St Donat sur l'Herbasse,

Considérant le projet présenté prévoyant un aménagement en plusieurs phases,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

VALIDER les principes et les emprises du projet d'aménagement de la RD 67 entre le pont TGV et le giratoire de desserte du collège.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 026-212600969-20201217-D76_2020-DE

SLO

AUTORISER le Conseil départemental, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux sur les voiries communales existantes ou à aménager qui seraient concernées par le présent projet de calibrage.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 décembre 2020

Le Maire

Fabrice LARUE



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name 'Fabrice LARUE'.

